

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 507 662

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 11802

(54) Dispositif de rattrapage de jeu pour commande de bec de cane.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 05 B 3/00, 1/00; G 05 G 23/00.

(22) Date de dépôt..... 16 juin 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : USINE CERAMIQUE D'AMBAZAC, résidant en France.

(72) Invention de : Hugues Rousseau.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Dupuy et Loyer,
14, rue La Fayette, 75009 Paris.

Demande de brevet résultant de la transformation de la demande de premier certificat d'addition à la demande de brevet n° 80 24115, déposée le 13 novembre 1980 (art. 88 du décret n° 79-822 du 19 septembre 1979).

- 1 -

L'invention se rapporte aux dispositifs de rattrapage de jeu des poignées, boutons ou bêquilles de porte.

Dans un brevet antérieur, il a été proposé une 5 solution au problème posé par un tel rattrapage de jeu, et dans laquelle la tige carrée reste traditionnelle et surtout dans laquelle la pièce formant la butée de rattrapage est pourvue d'un verrouillage indérégliable.

Pour obtenir ce résultat, cette pièce butée, percée d'un trou carré de section permettant le passage de 10 la tige est pourvue d'un filetage coopérant avec un autre filetage porté par l'un des organes de manoeuvre.

La présente invention vise un perfectionnement apporté à ces moyens de rattrapage, notamment pour les 15 rendre applicables aux poignées, boutons ou bêquilles classiques par exemple ceux ou celles déjà en place.

Or, pour ce, il y a une nouvelle difficulté à surmonter si l'on ne veut pas changer la tige carrée (ce qui n'est pas toujours possible, certaines de celles-ci étant fixées inamoviblement à l'une des poignées). 20

On sait qu'on utilise des portées par exemple en matière plastique que l'on place soit de part et d'autre de la serrure, dans les perçages du montant de la porte dans le cas d'une serrure à larder, soit le perçage du 25 montant côté opposé à la serrure posée en application. Ces portées, comme leur nom l'indique, servent à maintenir la tige carrée aussi près que possible de l'organe de manoeuvre pour éviter le porte à faux sur le fouillot du bec de cane.

30 L'invention a donc imaginé de donner à l'une des pièces visées constituant le dispositif de rattrapage de jeu, la forme extérieure d'une portée de manière à lui faire jouer un double rôle permettant ainsi de rendre l'autre pièce de ce même dispositif indépendante de l'organe de manoeuvre.

D'autres particularités et avantages apparaîtront

- 2 -

- à la lecture de la description et des revendications qui suivent, faites en regard des dessins sur lesquels :
- la figure 1 est une vue explosée d'un dispositif de commande d'un bec de cane.
5. - les figures 2 et 3 sont des vues de détail des pièces constituant plus particulièrement l'invention.
- Comme on le voit sur ces figures, ce dispositif de commande comprend, d'une manière traditionnelle, un premier organe de manoeuvre 1, ici une bêquille, une
- 10 tige carrée 2 et un second organe de manoeuvre 3, chaque organe de manoeuvre comportant un trou carré (tel que 3a) recevant l'extrémité de la tige 2 et assemblé sur cette tige par une goupille 4 traversant à la fois l'organe de manoeuvre et la tige carrée.
- 15 Selon l'invention, on enfile sur la tige carrée 2 une bague-butée 7 ayant la forme extérieure d'une portée classique (de manière à en occuper la place) et dont l'intérieur est fileté, 7a (figure 2) tandis que sa toise 7b est percée du trou carré 7c.
- 20 La bague est complétée par le collet 7d.
- Dans ce trou fileté 7a visse le filetage extérieur 8a de la contre-pièce 8 percée également d'un trou carré 8b et complétée d'un collet 8c.
- Avantageusement, ce collet comporte un moyen de
- 25 manoeuvre 8d (cran, trou pour broche, moletage etc..)
- Comme il a été précédemment dit, le vissage de la contre-pièce 8 dans la bague-portée 7 ne peut avoir lieu que tant que les pièces ne sont pas traversées par la tige carrée. Au contraire, la présence de cette tige empêche tout vissage ou dévissage ; par conséquent, il y a effectivement un verrouillage positif offrant une résistance supérieure à la force manuelle pouvant être appliquée sur l'organe de manoeuvre fut-ce une bêquille.
- Pour effectuer le réglage, il suffit de présenter
- 30 l'ensemble contre-pièce/bague sur la tige 2 après que celle-ci ait traversé le fouillot du bec de cane. Ce

- 3 -

réglage s'effectue par rotation d'un quart de tour ce qui représente quelques dixièmes de millimètres du fait du pas faible adopté.

Bien entendu, les trous 7c et 8b pourraient être 5 étoilés (par exemple une étoile à huit branches formée de deux carrés) le réglage pourrait alors être effectué par rotation de 45° de la bague 8.

De cette manière, il est possible de mettre la bague 8 en butée évitant tout jeu.

10 L'invention trouve également son utilité pour tenir compte des différentes épaisseurs d'une même porte lors de gonflement et dégonflement, dus à l'humidité et/ou à la sécheresse.

Dans les cas notamment de serrure à larder, une 15 portée classique 5 peut être enfilée sur la tige 2 du côté de la porte opposée à ce dispositif de rattrapage de jeu.

REVENDICATIONS

- 1 - Dispositif de rattrapage de jeu constitué par deux pièces percées chacune d'un trou carré, vissant l'une dans l'autre et enfilées sur la tige
- 5 carrée (2) rendue solidaire des deux organes de manoeuvre (1 et 3), *caractérisé* en ce que l'une de ces pièces (7) épouse la forme extérieure d'une portée classique, mais dont l'intérieur est évidé et fileté et aménagée à l'extrémité opposée au collet
- 10 (7d), d'une toile (7b) percée d'un trou carré, l'autre pièce (8) étant une contre-pièce filetée extérieurement (8a) et percée d'un trou carré (8b).
- 15 2 - Dispositif selon la revendication 1, *caractérisé* en ce que cette contre-pièce comporte un collet (8c) pourvu d'un moyen de manoeuvre (8d).

1 / 1

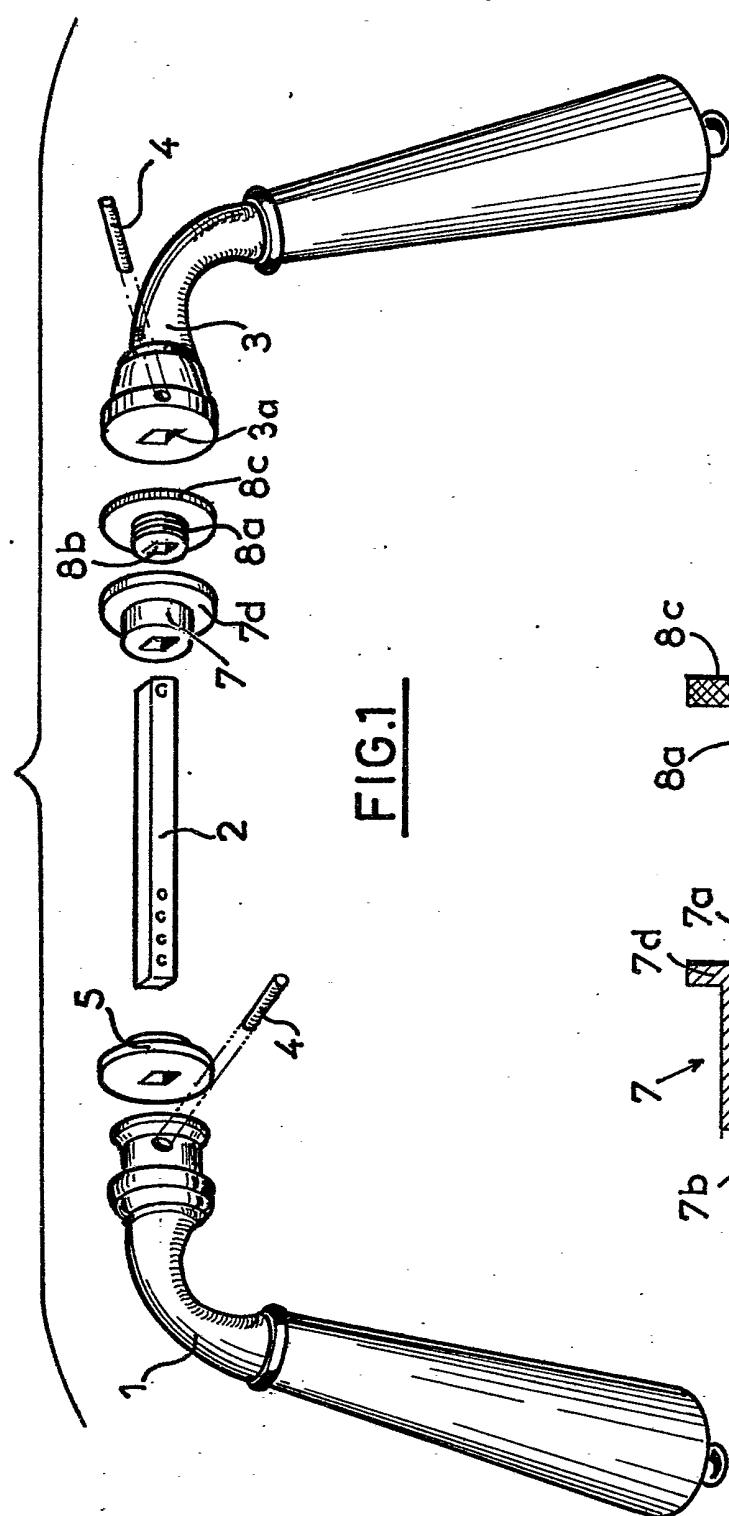


FIG.

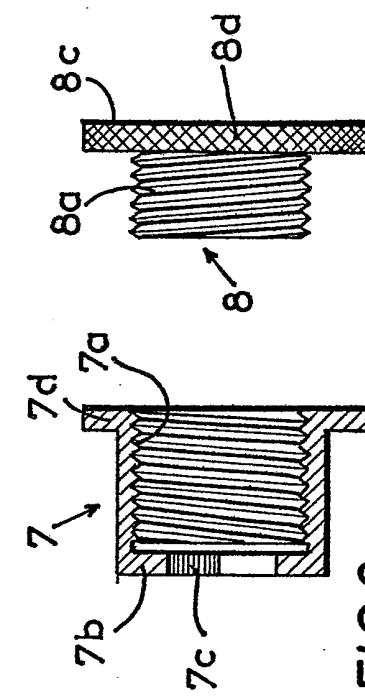


FIG. 3